

Programmes régionaux

appelle des programmes régionaux font partie de tout un ensemble, et je pense bien que je n'apprends rien à mon honorable collègue.

Alors ces programmes régionaux font partie de tout un ensemble, et à chaque année le cycle recommence. Il y a des consultations qui se font dans le pays receveur; on consulte, par exemple, les gouvernements, dans les pays où on a l'intention de donner de l'aide, on leur demande de définir leurs priorités, de nous indiquer leurs besoins les plus immédiats. Nos ambassades, le personnel de l'ACDI, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Défense nationale ou de tout autre organisme représenté à l'étranger, expédient à Ottawa des rapports sur les contacts qu'ils ont pu avoir avec les gouvernements bénéficiaires, et à partir de tous ces rapports que nous colligeons, de même que certains rapports qui arrivent des agences internationales comme, par exemple, la Banque mondiale, qui nous sont parfois fournis à titre confidentiel, avec tous ces documents on réussit à produire un programme par pays. Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines lorsque nous arrivons à ce stade. L'agent de bureau qui travaille à l'ACDI sur la rue Bank reçoit ses informations et élabore pour l'année «x» un programme donné qui est le programme du pays.

Les agents de bureau aux Affaires extérieures, dans l'Industrie et le Commerce et dans d'autres ministères dont celui de la Défense nationale font exactement le même travail. Alors tout ce qui a été fait à ce sujet dans chaque ministère est ensuite présenté à un système de révision extrêmement stricte parce que, bien sûr, le fonctionnaire en question peut avoir des connaissances très approfondies du pays sur lequel il travaille mais, par contre, il n'a peut-être pas toutes les données nécessaires pour en arriver à une décision judicieuse et il peut parfois se laisser emballer s'il aime beaucoup le pays en question et ainsi de suite.

Cette première ébauche d'identification du programme d'un pays est ensuite présentée à un examen de programme. Et je ne prendrai pas la peine de citer toutes les données relatives à ces examens de programmes, mais je pense que mon honorable collègue pourra trouver cela dans le document que l'ACDI a fourni au mois d'avril 1975. Mon honorable collègue pourra trouver que cette première ébauche de programme est soumise à une étude générale par les plus hauts fonctionnaires de l'ACDI et, ensuite, cela est examiné par le bureau du président. Ensuite, une étude de chaque programme est faite par un comité interministériel et tout cela est fourni à un autre comité interministériel qui regroupe les ministères à vocation internationale avant d'être soumis au Cabinet.

Madame le président, les documents réclamés par mon honorable collègue font partie d'un tout, c'est le maillon d'une chaîne. Je pense que de demander spécifiquement la production de tels documents ne rendrait pas nécessairement service à l'élaboration de notre politique étrangère, parce qu'on peut trouver, dans un document précis qui n'a pas été élagué et étudié par les diverses personnes en cause, des choses qui pourraient nuire, je pense, et comme l'a dit mon honorable collègue, le précédent secrétaire parlementaire, cela pourrait nuire à l'exercice de notre politique étrangère. Je suis fermement convaincu de cela.

Je considère également que lorsque mon honorable collègue dit qu'il est frustrant de travailler au comité des affaires extérieures et de la défense nationale et d'avoir à étudier sous pression pendant quelques heures des prévisions budgétaires de plus de 700 millions de dollars, qu'il est sans doute frustrant pour les membres du comité de

dire qu'il faut adopter «cela» à la vapeur, alors que parfois on ne sait pas trop de ce dont on parle.

Cependant, je pense que ce n'est pas le but de la motion, ni le but de mon propos ici de faire le procès du système du comité parlementaire. Mon collègue pourrait peut-être présenter une autre motion et nous pourrions discuter de ce sujet à un autre moment.

Par contre, la question soulevée est de très grande importance parce que nous n'avons pas toujours tous les outils nécessaires pour accomplir consciencieusement notre travail. Je ne dis pas que l'outil demandé par mon honorable collègue est le bon. Je pense cependant que nous devrions, tous ensemble, ici au Parlement, nous pencher sur la possibilité, et prenons le cas qui nous inquiète dans le moment savoir la question du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, pour que les partis politiques aient soit un délégué, ou que les membres du comité des affaires extérieures soient invités à titre d'observateurs à certaines réunions interministérielles où l'on décide des grandes orientations de notre politique d'aide. A mon avis, cela nous permettrait de rendre un jugement beaucoup plus conséquent et beaucoup plus éclairé sur les politiques que met de l'avant le gouvernement.

Je voudrais en terminant mentionner que le problème soulevé, comme je l'ai dit au début, le problème de l'aide au développement est fondamental, principalement après la septième session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies qui s'est tenue à New York en septembre. On en est venu à définir d'une façon très générale le nouvel ordre économique.

Je pense que nous devons tous, à titre de parlementaires, au cours de cette année, faire un effort très particulier pour étudier d'une façon très précise les implications de ce nouvel ordre économique international, et nous attacher à la tâche qui nous a été définie, pas nécessairement à nous seuls, les parlementaires, mais aussi au peuple canadien. Cette tâche a été définie lorsque le président de l'Agence canadienne de développement international prenait la parole à l'Institut de Vienne relativement au développement et à la coopération, lorsqu'il disait en conclusion de son texte ce qui suit:

L'établissement d'un nouvel ordre social dans lequel les hommes de toutes les nations, riches et pauvres, pourront ensemble forger leur destin commun est un défi à la conscience collective de l'humanité.

C'est là, sans doute, au niveau de la conscience, un impératif moral, mais c'est aussi une possibilité réalisable.

J'espère, madame le président, que nous tous, à titre de parlementaires, nous efforcerons de réaliser cette possibilité.

[Traduction]

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Madame l'Orateur, je félicite le député de Charlevoix (M. Lapointe) d'essayer de défendre l'indéfendable avec tant de spontanéité et d'énergie. Un vieux dicton populaire chez les avocats dit que lorsque vous défendez une cause difficile, vous frappez sur vos livres et lorsque vous défendez une cause impossible, vous frappez sur votre pupitre. Ils sont nombreux de l'autre côté de la Chambre ceux qui ont frappé sur leur pupitre.

● (1730)

Je félicite en outre le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), d'avoir présenté cette motion. Inutile de dire que mon parti l'appuie sans réserve dans ses efforts pour faire révéler des renseignements nécessaires à la bonne marche du Parlement, car tel est en deux mots son objectif. Il